

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

**Herausgeber:** Société suisse des traditions populaires

**Band:** 62 (1972)

**Artikel:** Promotions et Fête de la Jeunesse à La Chaux-de-Fonds

**Autor:** Louradour, Lucien

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1005415>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Lucien Louradour

## Promotions et Fête de la Jeunesse à La Chaux-de-Fonds

On a souvent dit que le calvinisme avait tué tout folklore au Pays de Neuchâtel et que ses montagnes, colonisées tardivement, manquent de traditions.

S'il est une fête ancrée au cœur de la population chaux-de-fonnière, c'est bien celle de la Jeunesse: «les Promotions» ou «les Promo». Au moment où l'évolution de la vie scolaire prend un nouveau virage, il nous a paru intéressant d'en connaître l'histoire, à travers les procès-verbaux de la Commission scolaire.

### *Promotions ou Fête de la Jeunesse ?*

Dans l'esprit de nos contemporains, les deux termes sont devenus synonymes, le premier, plus populaire, mais vidé de son sens et ayant pris celui du second! Il est bien évident qu'à l'origine, il s'agissait des «promotions», c'est-à-dire de la cérémonie marquant le passage d'une année scolaire à l'autre, où les élèves sont *promus* d'une classe à l'autre, où on les «promonte» (le verbe «promouvoir» était trop difficile à conjuguer même pour les autorités scolaires, on en a inventé un autre!).

La notion de *fête* a varié elle aussi au cours des temps, puisqu'au début, cette austère cérémonie était considérée comme telle. Puis des cœurs sensibles ont pensé à faire plaisir aux enfants pour les récompenser d'un an de travail et la cérémonie fut suivie de la fête. Tout fut remis en question à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par suite de la fixation du changement d'année scolaire au mois d'avril, mois peu propice à des festivités de plein air sous nos climats. Actuellement, la fête précède d'un jour la cérémonie et celle-ci, survivance du passé, a lieu... sans promotions! Enfin, la roue tourne, puisque le concordat intercantonal vient de remettre le changement d'année scolaire en été dès 1972!

### *Les origines*

- 1688 Ouverture de la première école à La Chaux-de-Fonds.
- 1707 La Principauté de Neuchâtel choisit le Roi de Prusse pour souverain.
- 1785 Quelques notables se préoccupent de la question scolaire et forment peu à peu la Chambre d'Education (1797).
- 1794 Un incendie détruit le village.
- 1795 Il y a 5 régents, tenant tous école privée.



- 1797 *La louable Chambre d'Education*, s'étant constituée officiellement sous la présidence de Charles Louis SANDOL, décide de contrôler l'enseignement et de récompenser les élèves méritants. Le but premier de la Chambre était de subventionner l'enseignement des enfants pauvres, afin de généraliser l'instruction. Le pasteur Petitpierre est chargé de l'examen des classes et de leurs 134 élèves.
- 1798 Le 9 avril, visite des classes et distribution des prix: prix de sagesse, de lecture, d'écriture, d'orthographe, d'arithmétique et de chant des psaumes (ce dernier dès 1799). Les prix étaient distribués en espèces, allant de 12 à 4 batz. De plus, on remit 2 batz à tous les écoliers présents. La cérémonie eut lieu «au logis de la fleur de ly», avec discours des deux pasteurs et du maire et remerciement d'une écolière «discourt d'action de grace qui fit bien plaisir à l'assemblée.»  
En même temps, on s'occupe d'un projet de bâtiment d'école.
- 1801 On décide la suppression des prix «qui n'avoient produit que peu ou point d'effet», et on préfère employer l'argent plus utilement.
- 1805 Création du Comité d'instruction au sein de la Chambre, sous la présidence du premier pasteur de la paroisse (l'un des deux pasteurs avait le pas sur son collègue.) Ce fut Pierre-Frédéric TOUCHON, qui avait ses états de services tant dans l'enseignement que dans l'église: il organise remarquablement l'Ecole, commençant par l'inauguration du premier collège, le 1<sup>er</sup> janvier 1806.

Cette année marque une étape décisive dans l'histoire scolaire de La Chaux-de-Fonds. Le 1<sup>er</sup> janvier déjà, le village inaugure son bâtiment d'école. Dorénavant, plus de subventions aux régents privés, sauf aux environs où le système durera encore près de 50 ans. Dès lors aussi, la Chambre d'Education quitte le logis de la Fleur-de-Lys pour siéger à l'hôtel de ville qui vient d'être construit. Notons à ce propos que le Major-adjoint Humbert-Prince, secrétaire de la Chambre, n'a jamais compris le sens du terme «hôtel de ville»: dans son idée, il ne s'agit ni d'un hôtel, ni d'une ville, La Chaux-de-Fonds n'étant qu'un village. Par contre, ses sentiments civiques sont très largement développés, car il écrit régulièrement, au cours de nombreuses années, au début de chaque procès-verbal, que «la Chambre s'est assemblée *sur l'autel de ville*»!

Le 1<sup>er</sup> avril, Napoléon Ier donne la Principauté de Neuchâtel à son fidèle Maréchal Alexandre BERTHIER. Les habitants, fidèles sujets du Roi de Prusse depuis 99 ans, en sont ulcérés, mais il ne s'agit pas de discuter. Le pasteur TOUCHON montre l'exemple dans ses discours.

Il y aura dorénavant 5 classes gouvernées par la Chambre, avec à leur tête des instituteurs nommés par elle. C'est au Comité d'instruction qu'incombe tout le travail pédagogique: élaboration des programmes, règlements, inspections, examens, tout est organisé par P.-F. TOUCHON – de main de maître, il faut le dire – et le Comité se contente le plus souvent de se répandre en remerciements à l'endroit de son président.

Le 1<sup>er</sup> août, après les examens, a lieu la cérémonie des Promotions. Le programme ne nous est parvenu que très sommaire: rassemblement des classes à l'hôtel de ville, déplacement en cortège jusqu'au Temple, cérémonie, puis retour en cortège au village. Il nous reste par contre le discours du pasteur TOUCHON, qui fut imprimé. A-t-il été distribué comme souvenir, ou bien vendu au profit de la Chambre? Il a pour titre:

*Discours prononcé à l'occasion des premières Promotions publiques de la jeunesse de LaChaux-de-Fonds, faites le 1er août 1806.*

Il comporte une dédicace en vers:

*Aux élèves de l'institut!*

Vous l'avez écouté ce discours fait pour vous;  
Mes Enfants! je vous le dédie.  
C'est le don d'un Ami, qui Vous exhorte tous  
A régler là-dessus le plan de votre vie. –

LaChaux-de-Fonds, le 2 Août 1806

TOUCHON  
pasteur

Bien dans le genre moralisateur et grandiloquent de l'époque, il comporte des exhortations générales aux parents et aux enfants, et un magnifique coup d'encensoir à l'adresse du nouveau maître de l'Europe:

«Le Restaurateur du grand Empire, qui donne des loix et des Souverains à l'Europe presque entière, s'annonce pour être aussi le Protecteur des talens, des sciences et des arts. Son génie créateur rétablit et réorganise en ce moment les Académies de la France, que le Vandalisme révolutionnaire avoit anéanties.» Et cela continue ainsi au cours d'une page et demie, où les adjectifs et pronoms se rapportant au grand homme portent une majuscule, à l'égal du Tout-Puissant. Touchon était un homme prudent! Quant au programme de la cérémonie proprement dite, nous possédons celui de 1808, qui doit bien être le même pour toute cette époque. Il est extrait (orthographe authentique) du procès-verbal de la séance de la Chambre d'Education du 12 mars 1808:

«... Monsieur le Pasteur Touchon S'Etant donné la peine de dresser le programme des Promotions lequel ayant été approuvé avec reconnaissance ledit programme contient

Le Cortège Entrant dans l'Eglise, l'orgue jouera  
La Société de Musique vocale chantera  
Ensuite la priere  
Les Ecolliers seul Chanteront  
Discours et Rélation  
La Société de Musique vocale chantera  
Les orateurs reciteront  
Les Promotions  
Exortation finale  
Les Ecoliers seul Chanteront  
La Benediction  
La Société de Musique vocale chantera

L'orgue jouera et tout le Cortège sortira du temple dans le même ordre qu'il y est Entré pour se rendre sur l'autel de Ville.»

*1807-1848*

Jusqu'à la Révolution neuchâteloise de 1848, il n'y eut que peu de changements importants.

Dès 1807, un goûter ou dîner (repas de midi) réunit, après la cérémonie, les enseignants et les membres de la Chambre, mais il n'est offert gratuitement qu'aux cinq enseignants et à deux autres personnes. L'un de ces deux privilégiés sera longtemps David-Pierre BOURQUIN, dont la générosité alliée à celle de son frère François avait permis l'érection de l'hôtel de ville et du collège.

Comme on l'a vu, en 1808, c'est le 18 mars qu'eut lieu la cérémonie. Un cantique de circonstance fut imprimé à 400 exemplaires et 200 l'année suivante.

En 1810, plusieurs dames désirent offrir une fête aux enfants le vendredi 29 juin à la suite des Promotions (celles-ci ayant lieu à 9 h. du matin). La

Chambre, les dames, les instituteurs, leurs épouses et divers invités y participèrent. Tout ce qu'on sait, c'est que chaque enfant de la classe du Valanvron (quartier situé à une heure de marche du village) «reçut sur l'autel de ville 2 verres de vin, pain et fromage avec des cerises». On ne parle plus de fête au cours des années suivantes. Celle-ci fut-elle un échec ? P.-F. TOUCHON meurt en février 1814.

En 1815, on est redevenu sujet du Roi de Prusse, mais «on célébrera les Promotions sans éclat, il n'y aura point de militaire ni de musique» par suite des événements politiques et de la misère.

En 1816, par contre, on reprendra le programme traditionnel et, pour la première fois, on parle de la Musique militaire. L'année suivante, la cherté des temps fait supprimer le dîner. Dès 1820, le docteur IRLET y est invité. C'est qu'il remplit, avant la lettre, les fonctions de médecin scolaire (inspection de la gale, des poux et de la propreté générale).

En 1825, la Société d'Emulation patriotique et d'Education du Canton fait don de 25 médailles à l'effigie du Roi, à distribuer aux meilleurs élèves.

En 1826, le prix du dîner s'élève à 22 batz par personne et comprend une bouteille de vin bouché. La même année, la Chambre élabore son premier Règlement dont le souci principal est de décrire le mode d'élection des membres. Deux seuls articles s'occupent des enfants, dont l'art. 19: «Il (le Comité d'instruction) fera deux fois dans l'année, l'une en hyver et l'autre en été, la visite générale et détaillée des classes et des écoles qui relevent de la chambre. Il en fera a celle-ci son rapport, la visite d'été sera suivie des promotions publiques auxquelles on donnera toute la solennité possible.»

En 1828 il est précisé que les musiciens, ayant prêté leur concours au cortège et au Temple, recevront vin et collation.

En 1831, le village est honoré de la dangereuse présence du général prussien Adolphe-Henri-Ernest DE PFUEL, futur gouverneur de la Principauté. C'est une année de tension politique jusque chez les écoliers.

1832 voit l'inauguration d'un nouveau collège (l'actuel «Vieux-Collège»); le premier, trop petit, a été vendu. Le nouveau ne suffira bientôt plus et en 1845, on en inaugurera une annexe, de l'autre côté de la rue (actuellement: bureaux des Services sociaux et Policlinique); le suivant date de 1861 et sera démolé en 1971: c'est l'actuel «Collège Primaire».

Dès 1832, et pendant quelques années, le repas des Promotions sera servi dans une salle du collège.

En 1836, le cortège est conduit par la Musique militaire et l'année suivante par celle des Carabiniers. Cette alternance durera jusqu'au moment où les deux fanfares fonctionneront ensemble, l'une en tête, l'autre au milieu du défilé.

En 1841, on sent la nécessité d'abrèger la cérémonie. Parmi les propositions du pasteur, une seule est acceptée: la suppression des récitations faites par les élèves «que de toute façon personne n'entend».

Enfin, en 1848, la République est proclamée le 1<sup>er</sup> mars: «il n'y aura pas de dîner vu les circonstances pénibles dans lesquelles on se trouve».

*1848-1896*

Il y a une fête pour les enfants en tout cas depuis 1853, à la demande du Conseil municipal qui en supporte les frais. Mais on n'en connaît pas le déroulement. En 1856, un esprit quelque peu novateur, Lucien Landry, membre de la Commission d'Education (nouvelle appellation républicaine de la Chambre), propose de profiter de la présence du cirque au village pour en offrir une représentation aux enfants, en lieu et place de la fête. Les commissaires acceptent et les élèves sont convoqués au cirque pour 2 heures de l'après-midi. Le soir, à 6 heures, un repas réunit les autorités.

En 1857, la fête est supprimée, faute de moyens financiers. On ne craint plus la longueur de la cérémonie, puisqu'on y inclut la lecture du rapport annuel de la Commission d'Education!

En 1858, quelqu'un propose une rencontre avec les écoles du Locle, mais on y renonce «à cause des dangers». Nul ne saura jamais quels étaient ces dangers! Il n'y a ni fête, ni repas. L'année suivante, un banquet réunit le Conseil municipal, le Conseil général et les instituteurs. Quant aux institutrices, elles ont droit à une collation. On était plus généreux à leur égard un demi-siècle plus tôt! Puis, à part une réunion officielle aux Convers en 1868, on n'entend plus parler de repas.

On renonce en 1864 à la lecture indigeste du rapport. Les élèves sont toujours plus nombreux. On a heureusement construit le Temple allemand et on pourra ainsi, dès 1861, avoir 2 cérémonies simultanées, puis 3, dès l'érection en 1881 du Temple indépendant (séparation de l'Eglise indépendante et de l'Eglise nationale).

*1897-1922*

Après une résistance de plusieurs années, LaChaux-de-Fonds accepte enfin le progrès: en 1897, le changement d'année scolaire aura lieu en avril au lieu de l'été: ce progrès durera exactement 75 ans, puisqu'en 1972, nous reviendrons à l'ancien état! Cet événement pose un problème ardu à la Commission. Elle le résout provisoirement en maintenant la cérémonie sans cortège en avril. On parle d'une fête, mais sans suite pratique. Quant au corps enseignant, il aura une soirée familière au restaurant de Bel-Air, le 8 juillet, à la veille des vacances.

En 1898, on célèbre les 50 ans de la République. Les éléments des festivités scolaires sont les suivants:

6 avril, soirée familière du corps enseignant;

7 avril, cérémonie des Promotions;

10 juillet, fête de la jeunesse sous forme, dans chaque temple, d'une allocution d'un pasteur et d'une allocution patriotique.

Au cours des années suivantes, on essaie diverses formules. En ce qui concerne la fête, les sociétés prennent l'habitude d'organiser des kermesses en plein air à la veille des vacances et certains restaurants des environs immédiats du village en font autant.

C'est aussi le temps des premières réactions des Libres-Penseurs contre le fait d'obliger les élèves et leurs maîtres à entrer dans des locaux religieux et à entendre un ecclésiastique. On discute dans tous les milieux et sur tous les sujets.

1912 voit la suppression des prix alloués aux meilleurs élèves. On ignore à quelle époque ils avaient été rétablis (sous forme de livres). Est supprimé également le Corps (armé) des Cadets qui existait depuis une cinquantaine d'années, mais sa fanfare subsistera.

La Guerre entraîne la suppression de toutes festivités en 1915 et 1918. Dès 1918, la Commission scolaire nomme un Comité de la Fête de la Jeunesse. Celui-ci est chargé, avec la collaboration du secrétariat des écoles primaires, de l'organisation générale de la fête, du cortège et de la cérémonie.

En 1919, on remplace le grand cortège par des cortèges partiels conduisant les classes de chaque collège dans divers pâturages des environs. Il faut dire que l'occasion de cette innovation de la nouvelle commune à majorité ouvrière s'est trouvée fournie par l'incendie du Grand Temple (national). Tout se passe très bien grâce au beau temps et la formule est conservée pour l'année suivante. Mais en 1921, un plébiscite demande, à une très forte majorité, le retour à l'ancien grand cortège.

#### *1923-1969*

On peut considérer que la forme de toute l'organisation se stabilise: l'ordre du cortège est fixé en 1923 et reste toujours valable. Il n'y a plus de «promotions» proprement dites, les 5000 élèves passant en avril dans la classe que leur valent leurs aptitudes, sans cérémonie. Une cérémonie a lieu, sous le nom de Fête de la Jeunesse, à l'issue du cortège, dans les divers temples et quelques autres salles: église catholique, cinémas, etc., avec le programme général suivant, qui n'est somme toute pas si différent de celui de 1808:

1. – Jeu d'orgues (dans les temples)
2. – Morceau de fanfare
3. – Chant des enfants
4. – Allocution d'un ecclésiastique<sup>1</sup>)
5. – Chant des enfants
6. – Morceau de fanfare
7. – Sortie d'orgue

La fête des enfants, après divers essais et suppressions en période de crise économique ou de guerre, reprendra définitivement en 1946, sous forme

---

<sup>1</sup> dans les locaux laïques, ce sera un directeur ou un inspecteur d'école, ou un membre des autorités.



de jeux et concours, joutes sportives, adaptés à l'âge et aux possibilités des enfants des divers degrés. Elle aura lieu dans les endroits variés: pâturages, parcs publics, rues, cours de collèges, jusqu'au jour où, en 1959, on aura les vastes possibilités offertes par le Centre sportif de la Charrière.

En 1950, l'organisation est assumée en commun par les directions d'écoles, les comités de l'ADC<sup>2</sup>, du GSL<sup>3</sup>, de la Croix-Bleue, de l'Union chrétienne, unis pour lutter contre les diverses kermesses qui sollicitaient nos enfants sans leur apporter un divertissement sain et approprié à leur âge.

Les années 50 sont celles des inventions (pour qui ignore le passé!): en 1956, on découvre la possibilité d'envoyer tous les gosses au cirque, ce qui crée une petite révolution, mais rencontre beaucoup de succès à cause du mauvais temps. On avait oublié Lucien Landry et 1856. En 1958, on invente l'idée d'une soirée pour les enseignants: il n'y en avait plus eu depuis 60 ans! On déplace les jeux et concours du samedi au vendredi, en raison des défections de plus en plus nombreuses de ceux qui partent en vacances... mais au début du siècle passé, c'était déjà le vendredi et ce, pour toutes les festivités des Promotions!

En 1965, par suite de l'augmentation constante des effectifs, la cérémonie des classes préprofessionnelles, désormais séparées de l'école primaire, a lieu en plein air, à Beau-Site. Les autres sections secondaires les imiteront en occupant la Place du Bois, puis le Pavillon des Sports. Enfin, en 1970, la Patinoire des Mélèzes ayant reçu son toit, on fait l'essai d'y réunir toutes les classes primaires, renonçant ainsi à l'usage des temples et aux services des ecclésiastiques. La tentative est peu concluante en raison de la basse température et de la mauvaise acoustique. Voici le programme offert le 4 juillet 1970:

*Patinoire couverte des Mélèzes*

Cérémonie unique pour toutes les classes primaires à 10.00 h.  
Roulement de tambours et sonnerie de trompettes  
Ouverture de la cérémonie par M. Roger Courvoisier, Président du Comité de la  
Fête de la Jeunesse  
Morceau d'ensemble par les Fanfares de la Croix-Bleue et de La Ferrière  
Direction: M. Paul Thomi  
L'Orchestre THE SHAMROCK dans son style traditionnel qui lui valut plusieurs  
passages à la TV  
Espoir Suisse de patinage artistique, STEPHANE PRINCE, 10 ans,  
élève de Mlle Anne-Marie Golay, présente une fantaisie sur glace: Taxi  
Le fantaisiste musical JACQUES FREY accompagné par les Shamrock chante  
quelques succès de son répertoire  
Clôture de la cérémonie par M. Jean-Pierre Miéville, Directeur des Ecoles primaires  
Morceau d'ensemble par les Fanfares des Bois et du Noirmont  
Direction: M. Jean-Louis Dubail

*Le problème religieux*

Au 19<sup>e</sup> siècle, la question religieuse ne se posait pas: en effet, les écoles sont une émanation de l'autorité ecclésiastique. Elles ont été créées au

---

<sup>2</sup> ADC = Association pour le développement de LaChaux-de-Fonds

<sup>3</sup> GSL = Groupement des Sociétés locales

début pour enseigner aux enfants les rudiments de la lecture, pour leur permettre de lire les Ecritures, et le chant des psaumes, en vue du culte. Le pasteur est, de droit, président du Comité d'instruction et, de nos jours encore, on trouve dans nos campagnes bien des gens qui estiment qu'en dehors de toute considération politique (représentation proportionnelle, etc.), le poste de président de Commission scolaire «c'est la place du pasteur». Il était donc normal que les grandes cérémonies scolaires eussent un caractère religieux.

Le canton de Neuchâtel est actuellement un de ceux où les liens officiels entre l'école et l'église sont les plus ténus: ils se bornent à la mise à disposition des locaux scolaires nécessaires à l'enseignement religieux, selon l'art. 67 de la loi sur l'enseignement primaire, loi dont l'art. 5 dit aussi: «L'enseignement primaire public ne doit avoir aucun caractère confessionnel, l'enseignement religieux étant distinct des autres parties de l'instruction (art. 79 de la Constitution).» Tout ceci n'empêche pas les relations d'être cordiales entre les deux institutions.

L'effort de laïcisation générale de l'école se marque dès la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. D'autre part, les luttes d'idées, d'idéaux et d'idéologies sont une des caractéristiques de LaChaux-de-Fonds. On peut supposer que si on avait pu disposer de locaux suffisants, il y a bien un demi-siècle que tout caractère religieux aurait disparu de la cérémonie de juillet. Seulement voilà! Il n'y avait que les temples qui fussent assez spacieux pour contenir de telles foules: de 3 à 5000 élèves, leurs parents et les simples curieux! Et si on occupe un lieu de culte, la politesse exige pour le moins qu'on offre la parole au propriétaire. La question de principe s'étant posée clairement, en 1913 déjà, on eut la réponse immédiate: «Si on demandait la suppression de la prière, les temples nous seraient refusés». Celui qui s'exprimait ainsi était membre de la Commission scolaire et président du Conseil d'Eglise indépendant.

L'effort de laïcisation laisse une première trace en 1864 où on propose de raccourcir la cérémonie en supprimant la lecture du rapport de la Commission et l'allocution du pasteur. On accepta la première, mais non la seconde suppression. En 1874 eut lieu la scission entre l'Eglise nationale et l'Eglise indépendante de l'Etat et, dès 1881, on utilise le temple et les pasteurs de cette dernière. Treize ans plus tard, on aura recours à la chapelle catholique-chrétienne et en 1902 à la chapelle catholique romaine. Lorsque les effectifs diminuèrent, on abandonna ces deux dernières, mais depuis 1959, on retourna à l'église du Sacré-Cœur.

En 1905-1906, les attaques des Libres-Penseurs se précisent. On leur répond simplement que «les membres du corps enseignant sont tenus d'accompagner leurs élèves au cortège, mais ne sont pas obligés d'entrer dans le lieu de culte si cela pouvait froisser leurs convictions.»

Les événements politiques eurent leur influence: la fin de la première guerre mondiale ayant vu la prise du pouvoir communal par la majorité

ouvrière, on décida d'aller dans les pâturages (1919). On croit sans peine le rapport lorsqu'il déclare que «les enfants y ont eu beaucoup plus de plaisir que dans les temples». On avait pourtant fait appel à deux pasteurs indépendants, les nationaux ayant refusé, et à deux membres des autorités.

C'est le peuple qui demandera le retour à l'ancien système. L'Eglise nationale, en 1922, accepte de prêter ses temples (le Grand-Temple reconstruit et le Temple de l'Abeille), mais à la condition de s'abstenir d'y faire jouer la fanfare! On préfère renoncer à utiliser ces lieux de culte jusqu'en 1924, date où l'opposition aux fanfares est levée. Puis on ne changera plus rien jusqu'en 1969, sinon que le caractère religieux des allocutions s'atténue en général progressivement.

### *Le cortège*

On l'a vu au cours des années: le cortège est l'élément populaire par excellence. Il fut très modeste au cours de premières années, le nombre des élèves étant encore faible, et la distance séparant l'hôtel de ville, le temple et l'école n'excédant pas 150 mètres! Il s'allongera au fur et à mesure que l'on bâtit des collèges de plus en plus éloignés, si bien qu'on en arrivera à ne plus tenir compte de ceux-ci et à fixer un parcours moyen: formation à proximité du Gymnase et du Collège Primaire, rue Numa-Droz d'est en ouest, descente de la rue des Armes-Réunies, puis artère sud de l'Avenue Léopold-Robert, la dislocation se faisant à l'extrémité est de celle-ci, près de la Grande Fontaine. En raison des nécessités de la circulation moderne, il a fallu depuis quelques années supprimer le parcours de la rue Numa-Droz et partir de celle des Armes-Réunies. Il y avait jusqu'en 1875 un «cortège de retour» à la sortie du temple.

Le nombre des participants augmentant, il fallut peu à peu couper le cortège par des fanfares, des groupes d'accordéonistes, puis même faire appel dès 1959 à des corps de musique d'autres localités. Le nombre des groupes ainsi formés dépend aussi de la répartition des locaux. Tant que ce fut possible, elle se fit en fonction des âges: les classes de 1<sup>ère</sup> année dans tel cinéma, celles de 2<sup>e</sup> dans telle église, etc. Les effectifs d'un seul degré dépassant ensuite les possibilités des locaux, on fit une répartition par collèges (1960). On compte alors 10 groupes dont voici la répartition:

<i>Cortège</i>	<i>Cérémonie</i>
1. Musique des Cadets, classes du Gymnase	Salle de Musique
2. et du Progymnase	Aula du Gymnase
3. La Clique des Montagnes, Ecole de Commerce	Cinéma Ritz
4. Union des Accordéonistes, Classes du collège des Crêtets	Salle de Beau-Site (UCJG)
5. Mus. La Persévérante, cl. de la Promenade	Grand-Temple
6. Musique La Lyre, cl. des Gentianes	Temple de l'Abeille
7. Accordéons La Coccinelle, cl. des Forges	Cinéma Capitole
8. Mus. L'Espérance (La Sagne), cl. de la Charrière	Temple allemand
9. Musique de la Croix-Bleue, cl. du collège Primaire	Eglise du Sacré-Cœur
10. Mus. Les Armes-Réunies, cl. du collège de l'Ouest	Temple indépendant

Pendant un siècle et demi, le cortège fut l'occasion où on achetait aux enfants un habit neuf, ce qui exigeait des parents des dépenses souvent

lourdes, bien que rien ne l'imposât, si ce n'est la coutume. Depuis une dizaine d'années, on s'est mis à décorer le cortège, à porter toutes sortes d'ornements. Certains applaudissent à cette nouvelle façon et d'autres regrettent... Au moins, le souci vestimentaire a-t-il disparu pour les parents.

Qu'offriront à nos enfants les années à venir ? Rien n'est encore décidé. On voit que l'idée des Promotions (les vraies) pourrait être reprise dès juillet 1972. Le cortège populaire et les festivités de plein air sont bien ancrées dans les habitudes. Il reste la question des cérémonies et des locaux, puisque nombreux sont ceux qui jurent que jamais on ne retournera dans les temples, mais l'expérience de 1970 a déçu... Le Comité de la Fête de la Jeunesse a là un travail d'imagination et de réalisation à fournir pour tenter de concilier toutes les possibilités.

\* \* \*

Depuis le dépôt du manuscrit de l'auteur, la Fête de la Jeunesse a eu lieu les 3 et 4 juillet 1971. Le parcours du cortège a été modifié, en ce sens qu'il occupait les deux artères de l'avenue Léopold-Robert, sans la descente de la rue des Armes-Réunies. Il n'a été suivi d'aucune cérémonie, si ce n'est celles de la remise des diplômes du Gymnase et de l'Ecole de Commerce. Les élèves et les enseignants des écoles primaires et secondaires furent donc libérés dès la fin du cortège. Les fanfares donnèrent ensuite un petit concert en divers endroits de la ville.